

Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250925-DEC2025-084-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

DECISION DU PRESIDENT **N° D2025-084**

Objet : Vente d'un engin de manutention

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 06 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSTATANT que le gerbeur de marque FENWICK est vétuste et se retrouve sans usage ;

- **DECIDE** de vendre cet engin de manutention, en l'état, au prix de 700 € à ALCOP France, dont le siège social est domicilié 53 rue du 1^{er} septembre 1944 à Pont-d'Ain 01160 et dont le représentant légal est Florent PUJOL.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 septembre 2025
Publiée le 26 SEP. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 25 septembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER

